

**DEMANDE DE CIRCULER AVEC UN CAMION-TRACTEUR ET REMORQUE SUR UNE ROUTE  
APPROUVÉ POUR UNE AUGMENTATION TEMPORAIRE DE LA MASSE BRUTE DU  
VÉHICULE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AUGMENTATION TEMPORAIRE**

**SECTION 1: À REMPLIR PAR LE CHAUFFEUR / PROPRIÉTAIRE**

Propriétaire /Lessee de véhicule comme enregistré: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Prov.: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

No. de téléphone: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Télécopieur:(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

DEMANDEUR PRÉCÉDENT  NO. DE PERMIS PRÉCÉDENT # \_\_\_\_\_ OU COMPLÉTER LES  
RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE DEMANDÉ CI-DESSOUS

NOUVEAU DEMANDEUR:  COMPLÉTER LES RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE DEMANDÉ CI-  
DESSOUS

**INFORMATION DU CAMION SEULEMENT S.V.P.:**

ANNÉE	MARQUE	NUMÉRO DE SÉRIE	PLAQUE	PROVINCE

**VOUS POUVEZ FOURNIR DES INFORMATIONS SUR DES CAMIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR UNE PAGE  
SÉPARÉE.**

LES VÉHICULES APPROUVÉES POUR CIRCULER SOUS LE PROGRAMME D'AUGMENTATION DE LA MASSE BRUTE DE LA ROUTE DOIVENT SE CONFORMER AVEC CE QUI SUIT:

LA MASSE ET LES DIMENSIONS NE DÉPASSERONT PAS LES LIMITES PRESCRITES SOUS L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2001-67 DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET,  
LA MASSE BRUTE DU VÉHICULE (MBV) NE DÉPASSERA PAS LE PLUS GRAND DE: LA LIMITE DE MBV PRESCRITE POUR LA ROUTE SOUS L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT 2001-67 DU NOUVEAU-BRUNSWICK OU LA LIMITE DE MBV AUGMENTÉE POUR CETTE ROUTE.  
AUCUNE MASSE ADDITIONNELLE NE SERA ACCORDÉE SUR LES MASSES AXIALES, OU SUR LA MASSE BRUTE DU VÉHICULE  
LES ROUTES QUI ONT ÉTÉ APPROUVÉES SOUS LE PROGRAMME D'AUGMENTATION DE LA MBV SONT AFFICHÉES SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE (MTI) :  
<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/camionnage/content/par.html>  
LA LIMITE DE MBV AUGMENTÉE EST LIMITÉE AUX DATES SPÉCIFIQUES TELLES QU'AFFICHÉES EN DEDANS DE LA LISTE DE ROUTES APPROUVÉES SUR LE SITE INTERNET DU PROGRAMME D'AUGMENTATION DE MBV DU MTI.  
LES VÉHICULES QUI CIRCULENT SUR UNE ROUTE EN DEHORS DE LA PÉRIODE DE TEMPS SPÉCIFIÉE POUR L'AUGMENTATION NE DOIT PAS DÉPASSER LES LIMITES DE MASSE ET DE DIMENSIONS DU RÈGLEMENT 2001-67 DU NOUVEAU-BRUNSWICK.  
LA LISTE DE ROUTES PUBLIÉE EST SUJETTE À ÊTRE CHANGÉE SANS PRÉAVIS. TOUS LES CHANGEMENTS AFFICHÉES PRENDRONT EFFET À 00H01 DE LA DATE INDICUÉE.  
LE PERMIS DE VÉHICULE N'EST PAS VALIDE DURANT LA PÉRIODE DE RESTRICTION DE POIDS DU PRINTEMPS  
LES PERMIS DE VÉHICULES N'EST PAS VALIDE SUR AUCUNE ROUTE QUI EST FERMÉE AUX CAMIONS.

\*UN PERMIS SÉPARÉ SERA ÉMIS POUR CHAQUE CAMION-TRACTEUR DEMANDÉ DANS LA SECTION 1 DE CETTE DEMANDE.

**DÉTAILS DE PAIEMENT :**

À BUREAU DE SNB \_\_\_\_\_

**CARTE DE CREDIT:** POUR PAYER PAR CARTE DE CRÉDIT, VEUILLEZ FOURNIR VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET NOUS VOUS CONTACTERONS. TÉLÉPHONE # (     ) \_\_\_\_\_

**ENVOYER LE PERMIS À:**     **COURRIEL** \_\_\_\_\_

**TÉLÉCOPIEUR:** \_\_\_\_\_

**LOCATION DE SNB:** \_\_\_\_\_

Les demandes incomplètes ne seront pas traitées